



ACTION REAAP : DEFINITION

+ Principe :

Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître au cours des différentes étapes du développement de leur enfant.

+ Objectifs :

Les actions REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

Elles visent, à travers une mise en réseau à :

- aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut-être mise à l'épreuve,
- prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et, le cas échéant, à les soutenir.

+ Méthode :

En matière de méthode, les actions s'inscrivent :

- en complément des missions et activités qui sont initialement confiées aux porteurs de projets par leurs instances de tutelles,
- sur la base de projets de terrain qui n'ont pas vocation à financer durablement des structures ou des postes de travailleurs sociaux,
- en prenant soin de s'appuyer sur les connaissances, savoir-faire et expériences des parents, mais aussi leurs aptitudes à s'entraider,
- et en veillant à se rapprocher des partenaires institutionnels et associatifs locaux, dans un souci de proximité et de développement social territorial.

Avec comme condition, une présence et une participation active des parents